ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'arrêté 7180 du 11 août 2021 portant interdiction des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 et de l'état d'urgence sanitaire en Polynésie française

Je soussigné(e),
Mme/M.:
Né(e) le : à :
Demeurant :
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application de mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'éta d'urgence sanitaire ¹ :
Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général - Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation. - Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons. - Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle. - Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
Santé (consultation et soins) - Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soin ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.
[] Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap
 Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables o précaires ou pour la garde d'enfants Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant
Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance - Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dan un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peu être réalisé à distance.
 Déménagement Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile. Déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, ne pouvant être différés.
[] Déplacements liés à des transferts ou transits depuis des gares ou aéroports dans le cadre de déplacements de longue distance
 Achats, établissements culturels ou lieux de culte Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, pour les retraits de commandes ou pour bénéficier de prestations de service. Déplacements pour se rendre dans un lieu de culte.
 Activité physique individuelle, promenade autour de votre domicile Déplacements liés à la promenade, à l'activité physique individuelle, dans un rayon de 1km autou du domicile durant moins d'une heure (accès aux plages interdits).
Fait à :
Le : à : (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement) Signature :

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.